
Mes avantages jeunes

Jeunes Agriculteurs de Gironde / Les Caves de Rauzan

Cet avantage jeunes a été négocié avec les Jeunes Agriculteurs et est disponible sur le site Installation-agricole.com

Les Caves de Rauzan regroupent 300 vigneronns sur 4000 hectares de vigne en Entre-Deux-Mers. La production annuelle est de 200 000 hl pour un chiffre d'affaires annuel de près de 23 millions d'euros. Elles emploient 45 salariés.

Les aides de la cave :

- **L'avance de trésorerie**

Il s'agit d'une avance de trésorerie à **taux 0**. Dès la 1^{ère} année, cette avance peut représenter jusqu'à 50% du montant total de la rémunération. Ce dispositif est valable les 3 premières années. L'avance est calculée en fonction des volumes prévisionnels ou apportés.

- **Le prêt pour l'acquisition de foncier**

La cave peut financer jusqu'à 25% du montant total du prix d'achat à **taux 0**. Pour bénéficier de ce prêt, le jeune agriculteur doit souscrire une assurance climatique (grêle, gel, tempête...) et une assurance décès. Le remboursement peut s'échelonner entre 5 et 10 ans.

- **L'augmentation de la rémunération vignoble**

La rémunération vignoble est augmentée jusqu'à 400€/ha pendant 3 ans. Pour en bénéficier, le jeune agriculteur doit s'engager dans la démarche Agri confiance® ou être certifié en Agriculture biologique.

- **Le financement pour l'achat de matériel viticole**

La cave peut financer l'achat de certains matériels viticoles (bennes à vendange et matériels d'entretien du dessous du rang) à **taux 0** (sur la base du montant HT). Le remboursement s'échelonne sur 5 ans.

- **Portage et stockage de foncier en partenariat avec la SAFER**

La cave s'engage avec la SAFER dans la prise en charge des frais financiers liés à ces opérations (après validation par le conseil d'administration).

- **Appui administratif et technique**

Cet appui est apporté par les services vignoble et comptable de la cave. Avant l'installation, la cave peut accompagner le JA dans la réalisation de son plan d'entreprise et de son budget prévisionnel.

Pour bénéficier de ces aides, le jeune agriculteur doit avoir moins de 40 ans. Il s'engage auprès de la cave pour 5 ans. Ce dispositif est valable 3 ans à compter de sa date d'installation.

Contact JA33

contact@ja33.fr

05 56 48 07 67

Pour les Jeunes Agriculteurs

Vincent BOUGES

Contact Caves de Rauzan

Audrey PARRA, technicienne vignoble

audrey.parra@cavesderauzan.fr

05 57 84 14 15

07 78 73 92 72

Pour Caves de Rauzan

Denis Baro